

LABEGUDE INFORMATIONS DU 26 DECEMBRE 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

Présents : MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GROS Cyril, PONTIER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc.

Excusés et procurations : MME HUOT Michèle à MME CONSTANT Michèle, MME SUCHON Emilie à M. BESSON Jonathan, M. GOSSE Pascal à M. DURAND Gérald.

Absente excusée : MME BRUNEL Isabelle.

Secrétaire de Séance : MME DUCHAMP Cécile.

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2024.

SERVICE RESTAURATION COLLECTIVE - TRANSFERT DE PERSONNEL

Actuellement géré par la résidence du Val d'Ardèche, ce service va être transféré à la commune à partir du 1^{er}/01/2025. Il convient donc d'accueillir le personnel concerné et par conséquent de créer un poste d'agent de maîtrise principal à 35 heures.

SUPPRESSION D'UN POSTE D'AJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET 35 HEURES

Suite au départ à la retraite de l'agent qui occupait le poste d'adjoint technique principal 2ème classe à 35h, celui-ci sera supprimé à compter du 1^{er}/01/2025.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à la création et suppression de postes décidées par le Conseil Municipal, le tableau des effectifs sera mis à jour à compter du 1er janvier 2025.

SERVICE RESTAURATION – TARIFS A PARTIR DU 1/01/2025

- RESIDENCE : Petit déjeuner 1.20 € / Midi 3.80 € / Soir 3.00 €
- EXTERIEUR : à emporter 8.00 € / livré 9.50 €
- ECOLES : 3.8. € - CENTRES DE LOISIRS : 4.50 €
- PERSONNEL COMMUNAL ET EDUCATIF : 5.40 €

DECISIONS MODIFICATIVES N°1 – BUDGET PRINCIPAL 2024

Le versement d'une subvention d'équilibre aux 2 sections du budget annexe « restauration collective », oblige à la réalisation de décisions modificatives sur le budget principal 2024.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU BUDGET ANNEXE 2025

Subvention d'équilibre de 21 796.02 € à la section de fonctionnement et une de 25 000 € à la section d'investissement.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Vote du budget annexe pour 3 mois. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 48 031.70€. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 48 031.70 € au titre principalement des charges à caractères général et de personnel pour respectivement un montant de 16 625 € et 31 388.70 €. Les recettes de fonctionnement sont d'un montant de 48 031.70 € qui représentent : la vente des repas pour un montant budgétisé à 26 217.68 € et la subvention d'équilibre d'un montant de 21 796.02 €. Les dépenses d'investissement d'un montant de 25 000 € qui correspond aux travaux prévus pour la rénovation de la

cuisine, équilibrées par une subvention du budget principal d'un montant identique soit 25 000 €.

PERSONNEL COMMUNAL

Modification des plafonds du régime indemnitaire versé en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires. Et mise en place du complément indemnitaire lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Le recensement de la population s'effectuera du jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2025 inclus.

Un forfait de 1 400 € brut sera versé aux 4 agents recrutés : Mme Buti – MM Boiron, Faucon et Giraudier.

CONVENTION DE MUTUALISATION DU SERVICE POLICE MUNICIPALE

Signature de la nouvelle convention de mutualisation du service de la police municipale établie entre les communes de Labégude et Vals-les-Bains. Le service est composé : à la date d'entrée en vigueur de la convention : d'un policier municipal et d'un agent de la surveillance de la voie publique (ASVP) ; et cours de l'année 2025 : de deux policiers municipaux. Un agent de police municipale intégrera l'équipe dans la perspective du départ de l'ASVP.

RAPPORT TRIENNAL DU SUIVI DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Débat sur ce rapport qui présente : la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), le solde entre les surfaces artificialisées et les surfaces désartificialisées, les surfaces dont les sols ont été rendus imperméables, et l'évaluation du respect des objectifs de réduction de la consommation d'ENAF et de lutte contre l'artificialisation des sols, fixés dans les documents de planification et d'urbanisme.

AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, cela correspond à :

54 473.5 € sur le chapitre 21 (immo corporelles) et 310 583.96 € sur le chapitre 23 (immo en cours)

REVISION LOYER – 3 RUE JEAN MOULIN Le loyer est fixé à 490 € à partir du 1^{er}/02/2025.

DATE A RETENIR - VŒUX DU MAIRE ET DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

→ Samedi 04/01/2025 à 19h à la salle des fêtes

COLLECTE DES SAPINS

Le service gestion des déchets de la CCBA assure une collecte des sapins de Noël du 06 au 10 janvier 2025 sur inscription au 04 75 36 08 29 (entre 8h et 12h) avant le 03 janvier 2025 à 12h. Les sapins ne devront pas avoir été floqués de neige artificielle ou peints car ils sont transformés en compost.

Plus d'informations sur le site de la commune www.labegude.fr

